

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022-063

**Objet : Modifications
des tarifs appliqués au
cimetière**

Rapporteur :
Mme PROVOTAL

Commission finances :
29 novembre 2022

Pièce(s) jointe(s) :

Date convocation :
7 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Pouvoirs	3
Votants	22

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 23/12/2022

Publiée le : 05/01/2023

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 13 décembre 2022 à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE-MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE

Absents représentés : J. DJENAI DI donne pouvoir à G. FRAYSSE, I. DOGBO donne pouvoir à I. LAFAYE ; J-P RICAUD donne pouvoir à C. CRUEIZE

Absents non représentés : S. BIBARD ; A. EL MESBAHI, A. FICHE ; E. ZUCCHINI ; M. JARDAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021-062 en date du 14 décembre 2021 fixant les tarifs du cimetière à compter du caractère exécutoire de la délibération ;

VU la proposition de révision des tarifs pour l'année 2022 ;

VU l'avis de la commission finances du 29 novembre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs du cimetière de 8% par rapport à l'année précédente, pour tenir compte de l'inflation ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la MAJORITÉ par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P. RICAUD),

- **ABROGE** la délibération n°2021-062 en date du 14 décembre 2021 ;
- **FIXE** les tarifs du cimetière, à partir du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Tarifs cimetière	2023
Caveau ou pleine terre	
15 ans	152,00 €
30 ans	317,00 €
50 ans	787,00 €
Columbarium	
15 ans	362,00 €
30 ans	606,00 €

Rachat plaque de fermeture	123,00 €
Taxe funéraire	
Police	26,00 €
Inhumation	129,00 €
Exhumation	129,00 €
Révision ou réduction	152,00 €
Caveau provisoire	
10 premiers jours	34,00 €
Par jour supplémentaire	12,00 €

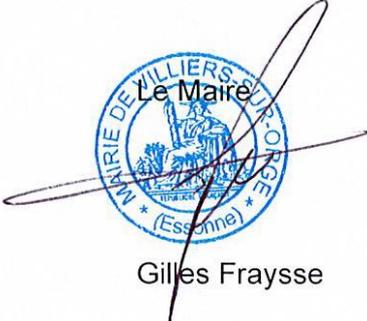
- **PRÉCISE** que les tarifs sont arrondis à l'euro supérieur ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget communal ;

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 13 décembre 2022

Le Maire



Gilles Fraysse